Réf. Farde e-Assemblées : 2661873

N° OJ : 13

Projet d'Arrêté - Conseil du 23/06/2025

Objet : Convention de partenariat du Fonds Social Européen FSE+ 2024-2025 et de ses annexes, dans le cadre du Projet TechnoBru-TechnoWal entre Le Centre de Coordination et de Gestion des programmes européens (CCGPE) et la Ville de Bruxelles.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs;

Considérant que le projet du Fonds Social Européen (FSE) introduit par le Centre de Coordination et de Gestion des programmes européens (CCGPE) porte sur le soutien à l'organisation de formations de pointe ouvert aux différents publics cibles éligibles dans les centres de technologies avancées (CTA) ;

Considérant que le projet vise à travers son réseau de 30 CTA (23 en Wallonie et 7 à Bruxelles) à déployer des formations de pointe sur des équipements en phase avec les besoins des entreprises dans les secteurs professionnels porteurs et répondant à des métiers en pénurie ;

Considérant que ses secteurs sont : l'agronomie, l'industrie, la construction, l'hôtellerie et l'alimentation, l'industrie graphique et les arts appliqués, le service aux personnes et les soins infirmiers, les sciences appliquées ;

Considérant que ce Projet est intitulé « TechnoBru-TechnoWal » ;

Considérant que dans le cadre du Programme Opérationnel FSE + 2021-2027, le CCGPE-DGEO octroie une subvention de 27.500,00€ est octroyée pour couvrir les frais de personnel pédagogique d'un demi-équivalent temps plein pour le CTA Infographie situé à Bruxelles ;

Vu l'avis de la section du Département;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Approuver les modalités de la Convention de partenariat du Fonds Social Européen FSE+ 2024-2025 et de ses annexes, dans le cadre du Projet TechnoBru-TechnoWal entre Le Centre de Coordination et de Gestion des programmes européens (CCGPE) et la Ville de Bruxelles

Annexes :

Convention (Consultable au Secrétariat des Assemblées)